

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2007 à 12 HEURES 30

L'an deux mil sept, le trente mars à douze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORET-FOUESNANT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond PERES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de M. Roland TEURNIER *qui a donné procuration* à M. Jean-Yves TRESSARD, Mme Rolande LANCIEN, Mme Carole LABBE, M. Gérard DE LUCA, M. Marc COQUEBERT de NEUVILLE, absents excusés.

Monsieur David RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21/03/2007

Le compte rendu du 21 mars 2007 est approuvé *à l'unanimité*.

II – AFFAIRES PORTUAIRES

2.1. – Avenant n° 6 au sous traité d'établissement et d'exploitation d'installations portuaires de plaisance pêche commerce

Le Maire expose et informe :

Par délibération du 21/02/2007 le Conseil Municipal a approuvé le projet d'avenant n° 6 lequél

- ✓ **acte les changements de compétences avérés depuis 2003 et 2006**
- ✓ **établit la refonte des contrats existants et la mise aux normes** indispensables en référence aux différents textes légaux et réglementaires qui ont été complétés par le Code Général des Collectivités Territoriales depuis la loi du 26 janvier 1993
- ✓ **intègre le projet d'accueil des monocoques de 60 pieds.**

Depuis cette date, des réunions de travail ont eu lieu entre la Commune et le Département en tant qu'actionnaire majoritaire afin de finaliser certains points à savoir :

1 – Objet de l'avenant – article 2 – Entrée en vigueur - est complété par la définition des biens de retour, de reprise et biens propres.

2 – Titre I – Dispositions générales – Article 2 – Durée du contrat- est modifié maintien de la durée initiale de la concession à 50 ans à compter du 1^{er} janvier 1989, durée résiduelle du contrat 32 années

3 – Titre II – Travaux à la charge du concessionnaire – section I Ouvrages et équipements Article 12 - **Projet monocoques - Article 12.2 - Evaluation prévisionnelle du coût des travaux - est supprimé. L'évaluation figure en annexe 2**

4 – Titre II – Travaux à la charge du concessionnaire – section III Assurances construction
Article 24.2 – **Assurances** portant sur la propriété des constructions et équipements
Le dernier paragraphe est supprimé.

5 – Titre III - Conditions techniques d’exploitation – section II Obligations concernant les relations avec les usagers
Article 32 - **Ouvrages et outillages - est supprimé, doublon avec l’article 15**

6 – Titre III – section II – Article 36 – Police du port - et Titre V – Dispositions financières – et article 69 – Fonds de concours – sont supprimés.

7 – Titre III – section II – Article 38 – Equipements publics hors concession – est supprimé l’annexe 1 – A.5 traite ce point

8 – Titre IV – section III – Personnel – Article 49 – Agents du concessionnaire - est modifié
Le 2^{ème} paragraphe est remplacé par « l’état, à jour, des effectifs du personnel de la concession et leur affectation est communiqué à la collectivité en annexe n° 3 ».
L’article 50 est supprimé.

9 – Titre V – Article 66 - Amortissements et provisions – est complété par « il est précisé que l’amortissement des ouvrages et installations relatifs au projet monocoques se fera sur une durée compatible avec la durée des amortissements.

10 – Titre V – Article 76 – Rachat de la concession –
Cet article est complété comme suit : **2) « cette valeur des biens est définie hors subventions publiques »**

Le Conseil Municipal prend acte de l’exposé des amendements apportés au projet d’avenant n° 6 présenté le 21 février 2007.

2.2. – Convention Commune / Département

Le projet de convention entre la Commune et le Département est lié à la signature de l’avenant n° 6 au sous traité d’établissement et d’exploitation d’installations portuaires de plaisance pêche commerce. Il sera présenté pour approbation à l’assemblée délibérante lors de la validation de l’avenant précité.

La séance est levée à 13 heures 30

Le Maire,

Raymond PERES.